Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20261012-20261089-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

Le douze octobre deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absent excusé : /
Date de convocation : 06/10/2026
Secrétaire de séance : M. GUYOT Samuel

N° 2026-10-89 : BRANCHEMENT D'EAU POTABLE POUR LES VESTIAIRES DE FOOTBALL – DEVIS ETABLI PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE BEAUFORT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis portant sur la pose de canalisations chemin du Héron et d'un branchement pour les vestiaires de football, établi par le Syndicat mixte des Eaux de Beaufort.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 7 613.42 TTC base novembre 2024. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat au SGC de Dol-de-Bretagne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE l'étude chiffrée du Syndicat Mixte Les Eaux de Beaufort ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement ;
- S'ENGAGE à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Mixte Les Eaux de Beaufort, par virement à son compte au SGC de Dol-de-Bretagne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Samuel GUYOT